



Pour une politique du grand âge dynamique et audacieuse

Les propositions du Club
Ensemble pour Bien Vieillir
suite au rapport LIBAULT

Pour une politique du grand âge dynamique et audacieuse

Les propositions du Club Ensemble pour Bien Vieillir suite au rapport LIBAULT

- p. 07** **Un nouveau regard sur le grand âge**
Une nécessaire évolution sociétale et institutionnelle pour remettre la dignité des personnes au cœur des préoccupations
- p. 11** **L'autonomie de la personne âgée au cœur de la stratégie**
Libre choix et prévention, des maîtres mots en accord avec les besoins
- p. 15** **Améliorer les conditions de vie de la personne âgée par la revalorisation des métiers**
Une refonte du modèle au service des usagers et des professionnels
- p. 17** **Mieux accompagner**
La personne et son parcours au cœur d'un nouveau modèle
- p. 21** **Un risque national à part entière**
Le financement du vieillissement, un enjeu crucial

Grand âge Le temps d'agir

Le rapport Libault, conclusion de 6 mois de concertation pour « passer d'une gestion de la dépendance à un véritable soutien à l'autonomie »



→ 5 grandes orientations

- 1.**
Un nouveau regard sur le grand âge
- 2.**
L'autonomie de la personne âgée au cœur de la stratégie
- 3.**
Améliorer les conditions de vie de la personne âgée par la revalorisation des métiers, à travers un plan national pour les métiers du grand âge
- 4.**
Mieux accompagner
- 5.**
Un risque national à part entière avec un partenariat territorial renouvelé



175 propositions

8 priorités ←

- 1.**
L'attractivité des métiers du grand âge
- 2.**
Le libre choix de la personne
- 3.**
Un pilotage par et pour la qualité
- 4.**
La fin des réponses en silos dans le parcours de la personne âgée
- 5.**
Une nouvelle offre
- 6.**
Une baisse du reste à charge en établissement pour les personnes modestes
- 7.**
La lutte contre l'isolement des personnes âgées et des aidants
- 8.**
Une prévention renforcée pour une meilleure espérance de vie en bonne santé

Toutes les projections démographiques l'annoncent : le vieillissement de la population française est inéluctable. En 2060, un Français sur trois aura plus de 60 ans, sachant que l'INSEE projette un allongement continu de l'espérance de vie d'ici là. Ainsi, sur les près de 24 millions de plus de 60 ans prévus à cette date, 5 millions auront plus de 85 ans, soit plus de 20% des seniors¹.

Face à ces constats, les enjeux sont multiples et majeurs :

- Se pose en premier lieu la question de **l'espérance de vie sans incapacité**, qui plafonne au début de la séniorité entre 62 et 64 ans en France². Si les Français vivent de plus en plus longtemps, ils ne gagnent pas nécessairement des années de vie en bonne santé.
- Cet indicateur soulève avec d'autant plus d'acuité la problématique de **l'accompagnement du vieillissement et des personnes** elles-mêmes.
- Pour ce faire, c'est toute la société qui doit développer une approche davantage **bienveillante et inclusive** afin de faire du « Bien vieillir ensemble » une réalité en France.

Les décideurs publics se sont emparés de ce sujet avec la **loi d'adaptation de la société au vieillissement** en 2015. Face à l'urgence soulevée par les mouvements de personnels d'EHPAD en 2017 et 2018 et à la suite des différents rapports parlementaires et avis consultatifs consacrés à la question, le Gouvernement a lancé en octobre dernier une vaste consultation sur le grand âge et l'autonomie qui a débouché sur le rapport « **Grand âge, le temps d'agir** ».

Le Club Ensemble pour Bien Vieillir (CEBV), un think&do tank de Com'Publics dédié à **la promotion économique, sociale et politique du « Bien vieillir » en France**, salue tout le travail accompli par Dominique LIBAULT dans le cadre de la concertation. Il soutient pleinement et entièrement l'objet et l'esprit même du rapport et de ses 175 propositions qui visent *in fine* à une **[r]évolution du paradigme** de la « gestion de la dépendance » **vers un « véritable soutien à l'autonomie »**.

Les partenaires du think&do tank, acteurs économiques véritablement parties prenantes aux enjeux du vieillissement, ont souhaité réagir au travail effectué par Dominique LIBAULT tout en proposant des pistes de réflexion supplémentaires. Largement en accord avec les orientations proposées dans le rapport, ils invitent les pouvoirs publics à aller plus loin sur certains points pour une réforme encore **plus en phase avec les attentes de nos aînés et les ambitions du secteur**.

Le think&do tank partage les priorités
identifiées dans le rapport et inscrit ses
recommandations au sein de ces cinq axes dans
un souci de cohérence avec le travail mené.

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-veillissement/article/les-chiffres-cles>

² https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1046_-_esperance_de_vie.pdf



Synthèse des propositions du Club Ensemble pour Bien Vieillir

Proposition 1:

Préserver les compétences et les capacités citoyennes des seniors

Proposition 2:

Flécher les fonds publics dédiés à l'expérimentation vers des axes de progrès stratégiques

Proposition 3:

Abaisser la TVA appliquée sur les protections palliatives contre l'incontinence à 5,5%

Proposition 4:

Redéfinir l'offre domiciliaire en distinguant les établissements pour personnes âgées d'une part, et les domiciles regroupés d'autre part

Proposition 5:

Faciliter l'émergence de résidences services seniors mixtes (sociales et libres)

Proposition 6:

Rendre la prévention accessible à tous

Proposition 7:

Faire des garanties autonomie un outil de prévention et d'accompagnement mobilisable dès la souscription et jusqu'à la fin de la vie

Proposition 8:

Encourager les actions et solutions promouvant la nutrition et les bons comportements alimentaires

Proposition 9:

Faire de la nutrition à domicile un élément essentiel de l'offre de service des SAAD

Proposition 10:

Augmenter le temps des professionnels à domicile et rendre opposables les différentes conventions collectives nationales dans la revalorisation des tarifs APA et PCH

Proposition 11:

Instaurer un tarif de référence unique plancher revalorisé annuellement dans le cadre d'une fusion des allocations APA et PCH qui deviendraient une allocation « autonomie »

**Proposition 12:**

Lever les blocages réglementaires dans le cadre des expérimentations innovantes destinées à repenser le fonctionnement des EHPAD

Proposition 13:

Engager une réflexion sur les incitations à la mobilité résidentielle des seniors

Proposition 14:

Confirmer que le taux de TVA applicable pour les résidences services seniors est le taux réduit de 5,5%

Proposition 15:

Anticiper, préparer et organiser la sortie d'hospitalisation afin de limiter les réadmissions évitables des personnes âgées

Proposition 16:

Construire un référentiel d'évaluation autour de critères renouvelés

Proposition 17:

Créer un fonds dédié à l'amélioration de la qualité

Proposition 18:

Créer un observatoire de l'habitat des seniors, rattaché à la Drees

Proposition 19:

Permettre aux collectivités locales de s'associer avec des institutionnels (banques régionales ou de territoires, mutuelles, institutions de prévoyance, etc.) et investir dans du viager mutualisé au profit du maintien à domicile des seniors localement

Proposition 20:

Travailler à une reconnaissance de l'affectation de la taxe SRU à un fonds dédié local

Proposition 21:

Orienter une partie de l'épargne vers des actifs immobiliers liés aux seniors

Proposition 22:

Créer un véhicule d'investissement de type SCPI de démembrement Viager, défiscalisé pour les investisseurs en activité, au titre de la solidarité des générations

Proposition 23:

Mettre en place de nouvelles règles prudentielles pour favoriser le développement de l'assurance autonomie

Proposition 24:

Œuvrer à une labellisation et définir un cadre clair et homogène pour favoriser le développement des contrats facultatifs d'assurance privée en cas de perte d'autonomie





Un nouveau regard sur le grand âge

Une nécessaire évolution sociétale et institutionnelle pour remettre la dignité des personnes au cœur des préoccupations

La personne publique en a bien conscience : les seniors français sont aujourd'hui frappés d'un **sentiment d'indignité** fort et prégnant. Cette dépréciation trouve en grande partie son origine dans l'image que renvoie la société à ses aînés.

Dans ce contexte, il est essentiel de transformer la perception que nous avons des personnes âgées et qu'ont les personnes âgées d'elles-mêmes en leur redonnant toute leur place au sein de la société.

PROPOSITION 1 DU CEBV

Préserver les compétences et les capacités citoyennes des seniors

La conservation de son autonomie le plus longtemps possible par tout un chacun s'assimile à un **droit fondamental**. L'autonomie préservée des seniors doit être reconnue comme un outil indispensable à la valorisation des personnes âgées dans la continuité d'une activité sociale, pouvant s'inscrire dans un cadre aussi bien professionnel qu'éducatif, associatif, religieux, culturel, etc. Une campagne de communication nationale pourrait être lancée auprès des organismes associatifs, culturels, etc. afin de les sensibiliser davantage à la richesse de ces capacités sociales ainsi qu'à leur portée sociétale.

Comme évoqué dans le rapport, une **meilleure insertion sociale** des personnes âgées implique aussi une facilitation de leur accès à des « solutions innovantes de mobilité, d'adaptation du logement et d'amélioration du quotidien ». Dans cette logique, le Club Ensemble pour Bien Vieillir formule 2 propositions :

PROPOSITION 2 DU CEBV

Flécher les fonds publics dédiés à l'expérimentation vers des axes de progrès stratégiques

En vue d'une réforme globale sur le grand âge, il serait pertinent d'orienter une partie des fonds publics vers certains axes de progrès stratégiques pour les seniors comme la télémédecine (qui implique en amont un équipement des territoires non connectés), l'adaptation du logement, les thérapies non médicamenteuses et leur impact (les fonds dédiés aux médicaments pourraient être réaffectés vers les thérapies non médicamenteuses), etc. Un **état des lieux** des dispositifs d'ores et déjà en cours d'expérimentation pourrait permettre de valoriser les bonnes pratiques à approfondir.

PROPOSITION 3 DU CEBV

Abaisser la TVA appliquée sur les protections palliatives contre l'incontinence à 5,5 %

13 % des personnes âgées de 64 à 74 ans et près du quart des plus de 75 ans déclarent souffrir d'incontinence urinaire³. Le vieillissement croissant de la population signifie une augmentation inévitable du nombre de personnes touchées par cette pathologie : en effet, son apparition est majoritairement liée à l'avancée en âge. Pourtant, les solutions palliatives absorbantes, essentielles dans la prise en charge de cette pathologie taboue et largement handicapante au quotidien, restent un produit de première nécessité loin d'être accessible à tous. Une **baisse de la TVA** qui leur est appliquée **de 20 à 5,5 %** rendrait le coût de ces protections davantage adapté au revenu des personnes âgées concernées, leur permettant ainsi de sortir de l'isolement et du repli sur soi bien trop souvent induits par l'incontinence.

Cette proposition est soutenue par l'Association d'Aide aux Personnes Incontinentes (AAPI) et le collectif Georgette Sand.

3 <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/02/115982-Rapport.pdf>

La transformation du regard porté sur le grand âge et l'aide à l'autonomie passe également par une **évolution de la place qu'accorde la société aux aidants**, dont le rôle lourd et contraignant et pourtant de premier plan mérite une bien meilleure reconnaissance, notamment au sein de l'entreprise. Il est impératif que les aidants puissent concilier au mieux vies personnelle et professionnelle. À cet effet, le think&do tank soutient et encourage pleinement les propositions 26 à 31 du rapport LIBAULT :

Proposition 26 du rapport LIBAULT

Faire de la conciliation du rôle d'aidant et de la vie professionnelle un sujet obligatoire du dialogue social de branche professionnelle et un item du bilan social annuel de l'entreprise

Proposition 27 du rapport LIBAULT

Promouvoir et diffuser les couvertures assurantielles collectives à destination des aidants

Proposition 28 du rapport LIBAULT

Mieux repérer les fragilités de l'aidant en mobilisant les services de santé au travail

Proposition 29 du rapport LIBAULT

Développer un parcours attentionné pour les proches aidants au sein de l'action sanitaire et sociale des travailleurs indépendants

Proposition 30 du rapport LIBAULT

Inclure le soutien aux proches aidants dans le cadre des contrats d'assurance dépendance individuels

Proposition 31 du rapport LIBAULT

Généraliser les services aux proches aidants dans le cadre des contrats d'assurance dépendance individuels

En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation parallèle du taux d'activité des 50-70 ans, les entreprises vont être directement impactées par l'augmentation du nombre d'aidants. Dans cette perspective, elles ont vocation à proposer des dispositifs à la carte et transversaux témoignant de leur reconnaissance sociale vis-à-vis des aidants. De même, les branches professionnelles ont un rôle à jouer pour permettre aux aidants une meilleure conciliation de leurs temps de vie.

Parmi les principaux enjeux identifiés pour l'accompagnement des proches aidants figurent :

- L'accompagnement du primo-aidant pour l'aider à comprendre et à se repérer dans la situation d'aidant dès qu'elle survient ;
- La prévention contre l'isolement au sein de l'entreprise et de la société ;
- Le répit à travers une sensibilisation aux limites du rôle d'aidant et à l'accès aux aides professionnelles ;
- La prise en compte du couple aidant-aidé.





L'autonomie de la personne âgée au cœur de la stratégie

Libre choix et prévention, des maîtres mots en accord avec les besoins

Alors que le nombre de seniors ne cesse d'augmenter, le recul de l'âge de la perte d'autonomie apparaît comme un enjeu primordial : c'est l'une des conditions *sine qua non* à la généralisation du « Bien vieillir » en France.

Dans cette perspective, il est primordial de préserver le libre choix de la personne âgée. Les personnes doivent pouvoir choisir elles-mêmes le parcours qu'elles souhaitent suivre grâce à une **offre riche et adaptée au bien vieillir**.

Le Club soutient la proposition 49 du rapport qui vise à unifier le pilotage et le mode de financement des SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) afin de permettre une meilleure coordination des structures de soins infirmiers (SSIAD) et d'aide à domicile (SAAD).

Proposition 49 du rapport LIBAULT

Accentuer le décloisonnement des SSIAD et des SAAD au sein des SPASAD

Les services rendus par les SPASAD présentent de nombreux intérêts pour les personnes âgées, qui ne sont plus obligées de faire appel à deux services, ni de coordonner leurs interventions. L'accompagnement est davantage fluide et sécurisant, tandis que les démarches et le dialogue avec le service intervenant à domicile sont facilités pour les personnes et les familles. Ces dernières disposent d'un interlocuteur unique pour la mise en place de l'intervention et son suivi, assurés par une même équipe.

Afin de permettre au maximum de personnes âgées de préserver pleinement leurs droits et libertés en vivant dans de véritables « chez-soi », une attention particulière doit être portée sur **l'habitat de demain** afin de préserver pleinement leurs droits et libertés. Dans cette logique, le think&do tank invite à réfléchir à une redéfinition de l'offre.

PROPOSITION 4 DU CEBV

Redéfinir l'offre domiciliaire en distinguant les établissements pour personnes âgées d'une part, et les domiciles regroupés d'autre part

L'adaptation de l'offre aux besoins des personnes peut passer par une évolution de l'offre dans une logique de domicile. Les **domiciles regroupés** permettraient ainsi le maintien des liens sociaux tout en apportant une aide pour les actes de la vie quotidienne aux personnes. Relevant du Code de l'Habitat, ils pourraient proposer un certain nombre de prestations communes et s'appuyer sur des prestations de services à domicile relevant du Code de l'action sociale et des familles et renforcées par rapport à l'existant. Seraient par exemple comprises comme des domiciles regroupés les solutions d'hébergement comme les résidences services seniors, les colocations pour personnes âgées, etc.

PROPOSITION 5 DU CEBV

Faciliter l'émergence de résidences services seniors mixtes (sociales et libres)

Alors que le nombre de seniors locataires en loyers modéré (HLM) est en augmentation constante depuis des décennies⁴, les résidences services seniors (RSS) ont un rôle à jouer en matière de mixité sociale. Des **établissements mixtes résidences services seniors et résidences autonomie** avec des espaces collectifs communs pourraient voir le jour dans le cadre de partenariats public-privé ; une autre possibilité serait de permettre au promoteur et exploitant de créer d'un côté une résidence services seniors et de l'autre un programme social. Dans tous les cas, l'émergence d'établissements mixtes permettraient à davantage de seniors d'accéder à des logements en accord avec leurs besoins et leurs moyens. À cet effet, une modification des règles du logement social est nécessaire afin de lever les freins qui existent à la création de résidences mixtes :

- Élargir la faculté d'exploiter un parc de logements sociaux fléchés pour des personnes âgées à toute société ;
- Permettre la facturation des charges non individualisables aux résidents du parc social ;
- Définir une politique d'attribution aux demandes de logement des seniors.

4 <https://www.union-habitat.org/sites/default/files/actualites/documents/2018-01/Les%20Hlm%20en%20chiffres%202017.pdf>

Le maintien de l'autonomie des personnes dans leur libre choix doit se coupler à une **approche préventive globale**, en dotant la société et les pouvoirs publics des moyens d'endiguer la perte d'autonomie précoce, de détecter les signes précurseurs et de développer une nouvelle approche du vieillissement tout au long de la vie. Dans cette perspective, le think&do tank est entièrement convaincu du besoin de développer une nouvelle offre de prévention et d'y sensibiliser le grand public et soutient la proposition 71 :

Proposition 71 du rapport LIBAULT

Créer un rendez-vous de prévention de l'avancée en âge

Ce rendez-vous devrait avoir notamment pour but la surveillance et le maintien des 5 fonctions essentielles de l'individu évoquées dans le rapport, à savoir la mobilité, la cognition, le sensoriel (l'audition et la vision), le psycho-social et la nutrition. Lorsque le risque nutritionnel est constaté, une consultation auprès d'un diététicien devrait être mise en place ; cela s'applique également dans les cas de sortie d'hospitalisation.

PROPOSITION 6 DU CEBV

Rendre la prévention accessible à tous pour mieux préserver l'autonomie

La préparation et l'accompagnement de l'avancée en âge impliquent des actions spécifiques en fin de carrière professionnelle puis lors du passage à la retraite afin de limiter les risques de rupture et leurs conséquences.

L'évolution de l'offre aux besoins des personnes en la matière doit s'appuyer sur un professionnel spécialisé dans l'ergonomie, l'environnement et qui impacte l'autonomie de la personne âgée : **l'ergothérapeute**.

Un **Pass prévention** à destination des seniors sur le modèle du Pass culture qui permet aux jeunes de bénéficier de découvrir plusieurs offres culturelles pourrait être mis en place. De même, les résidences services seniors et les EHPAD proposent de nombreuses animations à leurs résidents, favorisant ainsi la stimulation et l'activité : leur ouverture aux non-résidents dans le but de leur permettre de participer aux ateliers pourrait être expérimentée.

Le think&do tank préconise également de favoriser les **programmes de prévention** développés par les **établissements thermaux**. En effet, le séjour thermal est un moment privilégié dans le parcours santé du patient en faveur de l'éducation à la santé, du dépistage de la fragilité, d'un meilleur accompagnement médico-socio-psychologique des personnes âgées et de l'éducation thérapeutique.

PROPOSITION 7 DU CEBV

Faire des garanties autonomie un outil de prévention et d'accompagnement mobilisable dès la souscription et jusqu'à la fin de la vie

Afin de participer à la sensibilisation au risque de perte d'autonomie, perçu comme lointain, les **contrats autonomie** devraient remplir une fonction d'assembleur de services : information, assistance administrative et juridique, accès aux droits, prévention santé et droit au répit, adaptation du domicile, etc. Cela implique un effort important d'information de la part des mutuelles pour favoriser la bonne compréhension du public sur l'offre mobilisable en fonction des besoins tout au long de la vie à partir de la souscription du contrat.

PROPOSITION 8 DU CEBV

Encourager les actions et solutions promouvant la nutrition et les bons comportements alimentaires

Alors que la malnutrition et les carences alimentaires touchent 30 à 50 % des personnes âgées⁵, les problématiques liées à l'alimentation des seniors représentent un véritable enjeu de santé publique en France. Alors que les troubles alimentaires participent de la perte d'autonomie, comme la perte musculaire liée à la carence protéique, il est important d'intégrer la question de leur prévention dans une stratégie globale de prévention. À cet effet, il serait utile de mettre en place des programmes de recherche sur la nutrition des personnes âgées pour poursuivre le programme **RENESSENS**.

Au domicile, le SPASAD a un rôle à jouer avec les aides sociales, les infirmiers et les diététiciens, comme c'est le cas en EHPAD. Ces derniers peuvent également ouvrir leurs services de restauration vers l'extérieur.

PROPOSITION 9 DU CEBV

Faire de la nutrition à domicile un élément essentiel de l'offre de service des SAAD

Les SAAD peuvent encourager une **meilleure nutrition** à travers le portage de repas à domicile et la professionnalisation des intervenants à domicile sur le volet nutrition via un module de formation dédiée.

5 <http://extranet.escalconsulting.com/cp/cp.php?idcp=3252&user=57708&part=364>



Améliorer les conditions de vie de la personne âgée par la revalorisation des métiers

une refonte du modèle au service des usagers et des professionnels

La crise des EHPAD et les mouvements de personnels associés en 2017 et en 2018 l'ont bien montré : l'accompagnement des personnes ne peut être optimal si les **conditions de l'exercice des métiers** ne le sont pas.

À cette fin, il est impératif de revoir et rénover l'organisation des métiers, des temps de travail aux financements en passant par la formation, l'organisation et la gouvernance.

PROPOSITION 10 DU CEBV

Augmenter le temps des professionnels à domicile et rendre opposables les différentes conventions collectives nationales dans la revalorisation des tarifs APA et PCH

Ce **renforcement de l'aide à domicile** vise à mieux accompagner la large majorité de personnes faisant le choix de rester vivre à domicile. 85% des Français souhaitent vieillir à domicile⁶.

PROPOSITION 11 DU CEBV

Instaurer un tarif de référence unique plancher revalorisé annuellement prenant en compte l'intégralité des coûts de fonctionnement d'un SAAD

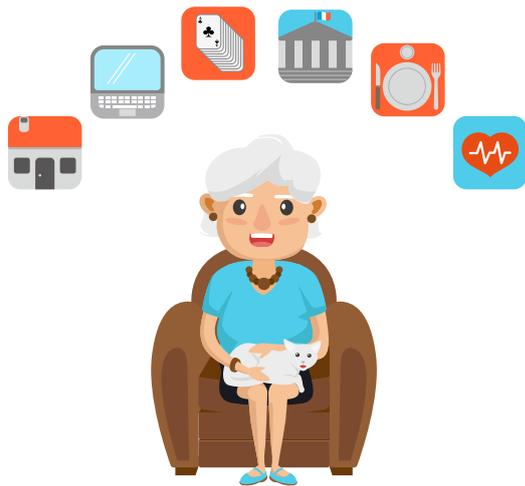
Une harmonisation des pratiques tarifaires des départements permettrait de mettre fin aux disparités territoriales dans l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap afin de leur offrir un accompagnement à domicile adapté. Il est essentiel de tenir compte des coûts de fonctionnement des SAAD sur la base d'un coût horaire de 30€ dans la perspective d'une politique de valorisation des métiers de l'aide et de l'accompagnement à domicile : cela participe de la reconnaissance des SAAD comme opérateurs de coordination centraux des parcours de vie des personnes âgées ou en situation de handicap, aussi bien en matière de prévention et de nutrition que de sortie d'hospitalisation, d'accompagnement des aidants, etc.

PROPOSITION 12 DU CEBV

Lever les blocages réglementaires dans le cadre des expérimentations innovantes destinées à repenser le fonctionnement des EHPAD

Ces expérimentations visent à tester de **nouvelles approches organisationnelles** afin d'augmenter la qualité de l'accompagnement des personnes ; à cet effet, leur mise en œuvre doit être facilitée.

6 <https://www.ifop.com/publication/85-des-francais-interrogés-souhaitent-vieillir-a-domicile/>



Mieux accompagner

La personne et son parcours au cœur d'un nouveau modèle

L'accompagnement des personnes compris dans sa globalité, de l'information et l'orientation face à la diversité des prestations à la prise en charge, représente un enjeu majeur d'une réforme du grand âge. Il s'agit de **réarticuler et fluidifier les prestations** afin de créer de véritables parcours centrés sur les personnes et leurs projets de vie.

Dans ce contexte, la question de l'accessibilité, notamment financière, des parcours est primordiale. À cet effet, le Club Ensemble pour Bien Vieillir soutient la mise en place d'un guichet unique tel qu'expliqué dans la proposition 117 :

Proposition 117 du rapport LIBAULT

Généraliser une offre de service d'information, d'orientation, d'aide aux démarches administratives et gestion de cas complexe au sein d'un guichet unique, la « Maison des aînés et des aidants »

Ce guichet unique administratif et de proximité permettra de fluidifier le quotidien des personnes âgées et des aidants. L'information et la coordination sont primordiales.

PROPOSITION 13 DU CEBV

Engager une réflexion sur les incitations à la mobilité résidentielle des seniors

Trop souvent, les seniors continuent d'occuper un logement devenu inadapté alors même qu'ils pourraient emménager dans un nouveau domicile plus en adéquation avec leurs besoins, comme par exemple les résidences services seniors. Certaines **incitations à la mobilité résidentielle** comme des abattements ou des exonérations d'impôts, des subventions au déménagement ou encore des campagnes nationales d'information sur les alternatives au domicile traditionnel pourraient permettre aux personnes d'envisager de nouvelles pistes de vie et de se construire un parcours davantage adapté.

PROPOSITION 14 DU CEBV**Confirmer que le taux de TVA applicable pour les résidences services seniors est le taux réduit de 5,5%**

Actuellement, les variations de TVA en résidences services seniors (10% en logement meublé et 5,5%, 10% ou 20% selon les services) pèsent sur le pouvoir d'achat des seniors qui y résident. Si le code des impôts mentionne les maisons de retraite sans préciser pour personnes âgées dépendantes ou autonomes, entériner que le **taux de TVA applicable aux RSS** est celui de 5,5% faciliterait l'accès à ce parcours pour tous les publics tout en attestant de l'utilité sociale et de la responsabilité sociétale de ces établissements.

Le think&do tank s'inscrit pleinement dans l'objectif du rapport qui vise à « éviter toute rupture de parcours pour les personnes âgées et engager l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans un **décloisonnement** de leurs interventions » et soutient avec fermeté la proposition 139 :

Proposition 139 du rapport LIBAULT

Mettre en place un dispositif de soutien à la logique de parcours

Les offres et dispositifs actuels, riches et diversifiés, méritent de se transformer dans une dynamique transversale de parcours coordonné et sans rupture. Les étapes et les dispositifs actuellement multiples ainsi que les sources de financements et les modes de gouvernance divers gagneraient à se rassembler en plateformes de coordination décloisonnées, organisées en bassins de vie avec un financement unique. Cette évolution s'inscrirait dans un authentique renforcement des projets de vie individualisés et inclusifs.

Les partenaires soutiennent également vivement les objectifs de **prévention des « hospitalisations et des passages aux urgences évitables »** et d'organisation de « séjour de la personne âgée en établissement de santé de manière à éviter les ruptures de parcours » et émettent deux suggestions en ce sens :

PROPOSITION 15 DU CEBV**Anticiper, préparer et organiser la sortie d'hospitalisation afin de limiter les réadmissions évitables des personnes âgées**

Cette disposition complète la proposition 142 du rapport qui vise à tendre vers le « **zéro passage aux urgences évitable** » des personnes âgées.

Enfin, toujours dans une logique d'accompagnement renouvelé de la personne âgée, le think&do tank s'aligne complètement avec la proposition 150 du rapport « **Mieux évaluer la qualité** des prises en charge des personnes âgées en établissements de santé » :

PROPOSITION 16 DU CEBV

Construire un label d'évaluation autour de critères renouvelés

Extraits des enquêtes de satisfaction et des référentiels d'évaluation actuels, ces **critères** se structurent en 3 parties :

- Qualité de l'hébergement, de l'hôtellerie et de la restauration :
 - Cadre de vie ;
 - Repas ;
 - Linge personnel ;
 - Accueil et information ;
- Qualité de vie :
 - Personnalisation de l'accompagnement ;
 - Garantie des droits fondamentaux (citoyenneté, liberté, respect de la vie privée) ;
 - Prise en compte des habitudes de vie ;
 - Maintien du lien social ;
 - Activités et loisirs ;
- Qualité des soins :
 - Organisation des soins ;
 - Mise en place d'un classement par étoiles.

PROPOSITION 17 DU CEBV

Créer un fonds dédié à l'amélioration de la qualité

Les crédits de ce fonds devront permettre de faire progresser la **satisfaction des résidents**.





Un risque national à part entière

Le financement du vieillissement, un enjeu crucial

Une réforme ambitieuse du grand âge ne pourra se faire qu'avec une **gouvernance financière renouvelée et adaptée aux enjeux**. Dans cette perspective, le think&do tank est en phase avec l'objectif qui a pour but de « faciliter les remontées d'informations et les traitements statistiques ainsi que l'observation économique pour mieux piloter le risque social de perte d'autonomie des personnes âgées » et suggère de compléter les propositions 155 à 157 du rapport :

PROPOSITION 18 DU CEBV

Créer un observatoire de l'habitat des seniors, rattaché à la Drees

Les offres d'habitat pour les seniors sont très diverses : entre le domicile traditionnel et l'institution se développent également les résidences services seniors, ainsi que les béguinages⁷, l'habitat participatif ou encore la colocation pour seniors. Dans ce cadre, un **observatoire de l'habitat des seniors** offrirait une vision globale des diverses possibilités qui se développent.

Le financement du vieillissement et de la perte d'autonomie qu'il peut induire appelle un effort collectif. Favoriser la **mobilisation de ressources** publiques représente à cet effet un enjeu majeur :

PROPOSITION 19 DU CEBV

Permettre aux collectivités locales de s'associer avec des institutionnels (banques régionales ou de territoires, mutuelles, institutions de prévoyance, etc.) et investir dans du viager mutualisé au profit du maintien à domicile des seniors localement

L'utilisation de leurs fonds propres par les collectivités locales en ce sens leur permettrait une plus grande implication dans la réponse financière à apporter aux seniors sous forme d'un capital immédiat sans rente. Ces **fonds**, utilisés directement ou en « club deal » avec d'autres institutionnels, pourraient être de type public ou en partenariats public-privé.

⁷ Les béguinages se sont développés à partir du XIII^e siècle dans le Nord de l'Europe. Ils désignaient un regroupement de logements individuels et de bâtiments communs au sein d'un espace clos. Des communautés religieuses de femmes, les béguines, y vivaient.

PROPOSITION 20 DU CEBV

Travailler à une reconnaissance de l'affectation de la taxe SRU à un fonds dédié local

La **taxe SRU**, utilisée non plus sous la forme de pénalité fongible, mais d'affectation directe à un fonds dédié local de l'arrondissement ou de la ville, permettrait aux seniors de rester dans leur quartier durant toute leur fin de vie accompagnés des services sociaux et de lien social adéquat. Ce schéma pourrait s'intégrer dans le dispositif « Cœur de ville ». La collectivité qui a investi dans la nue-propiété par paiement d'un capital immédiat sans rente au retraité retrouve à terme lors du départ ou du décès du retraité la pleine propriété et peut consacrer ce logement à une location à vocation sociale. La finalité de la loi SRU serait alors respectée.

Le Club Ensemble pour Bien Vieillir tient également à souligner tout l'intérêt des propositions 164 et 165 du rapport inscrites au sein de l'objectif « en complément du financement public du nouveau risque de protection sociale, favoriser la **mobilisation des patrimoines financiers et immobiliers** » :

Proposition 164 du rapport LIBAULT

Favoriser le développement de produits d'assurance privée facultative en mettant en place un cadre clair et homogène pour ces contrats afin de sécuriser les souscripteurs et de favoriser leur développement

L'assurance autonomie n'est pas substitutive à la solidarité nationale : il s'agit pour les mutuelles, assurances et institutions de prévoyance de définir ensemble, en lien avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, une couverture véritablement complémentaire construite autour d'un référentiel commun comprenant la réduction du reste à charge, le montant de la rente, la portabilité des droits, la lisibilité et la confiance.

Proposition 165 du rapport LIBAULT

Développer les instruments de mobilisation des patrimoines, en particulier les sorties en rentes viagères des produits d'épargne, les solutions mutualisées de viager et le prêt viager hypothécaire

En monétisant le patrimoine immobilier des seniors, le viager mutualisé permet de rester vivre sereinement chez soi et de financer sa perte d'autonomie en adaptant par exemple son logement. Acheté par des institutions, le capital immobilier est intégralement converti en un capital immédiat et un droit d'usage à vie de son bien selon le principe du démembrement. En outre, dans la mesure où les retraités perçoivent immédiatement et totalement le fruit de la cession de leur bien, des liquidités peuvent être injectées dans l'économie par le jeu de la transmission anticipée de tout ou partie du capital obtenu en faveur des descendants.

PROPOSITION 21 DU CEBV

Orienter une partie de l'épargne vers des actifs immobiliers liés aux seniors

Le **fléchage de l'épargne** au service d'objectifs sociétaux est souhaité par nos concitoyens qui plébiscitent l'épargne avec du sens. La collecte de l'épargne salariale et de l'épargne des jeunes vers l'investissement dans le résidentiel des seniors sous toutes ses formes (maintien à domicile, résidences services seniors, EHPAD) représente une solidarité intergénérationnelle concrète.

PROPOSITION 22 DU CEBV

Créer un véhicule d'investissement de type SCPI de démembrement Viager, défiscalisé pour les investisseurs en activité, au titre de la solidarité des générations

La future loi Grand âge pourrait être l'occasion de porter une demande de changement de législation concernant les véhicules financiers du type SCPI (société civile de placement immobilier) afin d'inciter fiscalement l'investissement en faveur de la solvabilisation des retraités. Dans la mesure où elles concourent de façon majeure à la sécurisation financière de nos aînés et constituent un relai de croissance non négligeable, les **SCPI «Viager mutualisé en capital»** nécessiterait un dispositif fiscal incitatif de type «Pinel».

PROPOSITION 23 DU CEBV

Mettre en place de nouvelles règles prudentielles pour favoriser le développement de l'assurance autonomie

Deux options sont possibles :

- Demander une dérogation aux règles de la Solvabilité II dans le domaine de l'assurance autonomie ;
- L'État pourrait apporter sa garantie en jouant le rôle de réassureur, ou encore d'assureur au-delà d'une certaine durée de prise en charge.

Ces solutions permettraient de ne plus soumettre l'assurance aux contraintes actuelles de provisionnement pesant sur les contrats et les comptes des assureurs. En contrepartie, les organismes pourraient être incités à **investir** dans les structures et la filière professionnelle de l'aide aux personnes âgées.

PROPOSITION 24 DU CEBV

Cœuvrer à une labellisation et définir un cadre clair et homogène pour favoriser le développement des contrats facultatifs d'assurance privée en cas de perte d'autonomie

Il s'agit de définir **une couverture véritablement complémentaire**.



Afin de préparer au mieux ce temps de vie qui va concerner un nombre croissant de nos concitoyens, il est effectivement « temps d'agir » et de réformer la politique du grand âge. Le dépôt du projet de loi Grand âge qui fera suite au rapport LIBAULT, est prévu pour la fin de l'année 2019. Il est attendu aussi bien par les usagers que par les professionnels du secteur. Le Club Ensemble pour Bien Vieillir, toujours mobilisé en faveur du bien vieillir ensemble, restera fortement mobilisé lors de la discussion du texte.



**Le Club
Autonomie &
Dépendance,
bien vieillir
ensemble
devient :
le Club
Ensemble pour
Bien Vieillir!**

Le Club Autonomie et Dépendance, bien vieillir ensemble a été créé en octobre 2013. Son objectif : créer une dynamique de dialogue constructif entre les responsables politiques et les acteurs économiques, afin de promouvoir le développement économique, social et politique du « Bien Vieillir » en France.

Parce que l'adaptation de la société au vieillissement de la population est devenue socialement nécessaire et qu'elle est économiquement porteuse, ce think&do tank de l'agence Com'Publics a vocation à maintenir le débat et à être force de propositions sur ce sujet, de manière permanente au plus haut niveau. Il a notamment pour ambition de faire du vieillissement une cause majeure de préoccupation du quinquennat 2017-2022.

Les partenaires qui ont participé à l'élaboration de cette note :





CLUB
ENSEMBLE
Pour bien vieillir

Com'PUBLICS
AFFAIRES PUBLIQUES & LOBBYING

CLUB ENSEMBLE POUR BIEN VIEILLIR
Un think&do tank de l'agence Com'Publics
fondée par Marc TEYSSIER d'ORFEUIL en 1994
10 rue de Sèze
75009 Paris

Charlotte TEYSSIER d'ORFEUIL
Consultante
01 44 18 14 56
06 78 09 50 91
charlotte.to@compublics.com

Moïra TOURNEUR
Consultante
01 44 18 45 02
06 47 83 98 65
m.tourneur@compublics.com